

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement n° 918-2021

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire ont adopté, à une séance ordinaire tenue le 10 janvier 2022, le Règlement no 918-2021 modifiant le règlement no 911-2021 établissant un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale dans le cadre du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier du Ministère de la Culture et des Communications.

Que le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté en tout temps durant les heures d'ouverture régulières du bureau municipal, 11, rue Industrielle. Quiconque peut en faire la demande par courriel à l'adresse suivante municipalite@st-apollinaire.com ou par téléphone au 418 881 3996.

Donné à Saint-Apollinaire le 12 janvier 2022.

Cathy Bergeron,

Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Cathy Bergeron, directrice générale adjointe de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, le 12 janvier 2022, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil municipal, soit au bureau municipal ainsi que sur le site internet de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

Donné à Saint-Apollinaire le 12 janvier 2022.

Directrice générale adjointe